



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 11 avril 2022
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 1er avril dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	23	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	1	
Excusés :	3	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 24

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS, ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE**, M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs : Mme Marina GRAMMATICO à M. Franc PINAUD

Excusés : M. Wilfried FOURNIER, Mme Marina GRAMMATICO, M. Patrick MESNARD

Absents : Mme Elisabeth MASSON, M. Éric COUVIDAT

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 mars 2022 a été transmis par courriel le 16 mars 2022. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Participation aux organismes extérieurs

Après réception de l'appel à participation du SyBRA et de la cotisation du SYMBA, la contribution financière s'élevé finalement pour 2022 à 32 659,28 € pour le SyBRA et à 7 306,00 € pour le SYMBA pour le budget principal.

Aussi, sur le budget Habitat, l'appel de cotisation du GIP Charente Solidarité, s'élevé, pour l'année 2022 à 7 098,70 €

Le Conseil Communautaire accepte d'individualiser ces cotisations et d'inscrire chacune d'entre elles aux articles suivants :

Sur le compte 65548 (Budget Principal) :

SYMBA (GEMAPI)	7 306,00 €
SYBRA (GEMAPI)	31 030,00 €

Sur le compte 6574 (Budget Habitat)

GIP Charente Solidarités	7 098,70 €
--------------------------	------------

2. Mesures d'aides économiques

Le Conseil Communautaire approuve l'octroi de subventions aux entreprises suivantes :

Aide à l'investissement :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	ACHAT MATERIEL SPECIFIQUE – Plomberie Anthony Laurendeau 1 277,55 €
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	ACHAT MATERIEL ET AMENAGEMENT LOCAL (Mécanique Moto) GEG Performance – Mathias Gerbeau – 5 000 €

3. Appel à participation de CALITOM - 2022

Le Conseil Communautaire accepte l'appel à participation de CALITOM, à hauteur de 499 925,63€, et accepte de payer par douzièmes pour l'année 2022 et sous forme d'acompte les 3 premiers mois de l'année 2023 basés sur le montant de la participation 2022.

4. Décisions modificatives (budgets Ordures Ménagères et Principal)

Compte administratif – budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire valide la modification de l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021, comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créateur) : **62 935,67 €**
- Réserves réglementées c/1064 : 1 000 €

Budget principal

Le Conseil Communautaire accepte d'équilibrer les chapitres 041 en dépenses et en recettes d'investissement ainsi que les virements de crédits liés aux amortissements, comme suit :

Diminution de crédits :

Dépenses d'investissement : - 20 000 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniales
c/2313 – construction = - 20 000,00 €

Recettes d'investissement : - 20 000 €

Chapitre 16 – Emprunts
c/1641 opération 22 = -20 000,00 €

Virement de crédits :

Recettes investissements : 0 €

Chapitre 040 – opération d'ordres de transfert entre section
c/28051 – concessions et droits similaires = - 1 040,00 €
c/28158 – autres installations = + 1 143,00 €
c/28181 – installations générales = + 40,00 €
c/28188 – autres immobilisations = - 143,00 €

5. Démission de Marie-Annick Roy-Plantevigne

Le Conseil Communautaire prend acte de la démission de Madame Marie-Annick Roy-Plantevigne.

Le Président précise que la charge de travail sera répartie, temporairement, sur l'ensemble des autres vice-présidences afin de travailler sur une réorganisation. Un point sur la situation sera dressé cet été.

6. Ressources humaines – Création et suppression de postes

Le Président informe de l'arrivée de Delphine Rassat, le 19 avril prochain, pour remplacer Laëtizia Méziane (arrêt maladie). De même, un nouvel agent, Alain Perot, remplacera, dès le mois de mai, Mireille Belkaci (départ à la retraite) à la déchetterie. Enfin, le Président fait part de la démission de Kylian Gimon, chauffeur au sein du service déchets ménagers.

Le Conseil Communautaire approuve le recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services déchets ménagers, pour assurer les missions de chauffeur et de ripeur, à compter du 25 avril 2022. Wilfried Fournier a été recruté.

7. Bilan Contrat Départemental d'Animation 2021 et demande financière 2022

Le Conseil Communautaire approuve le bilan 2021 des actions financées dans le cadre du Contrat Départemental d'Animation et autorise le Président à :

- Solliciter le concours financier du Conseil Départemental de la Charente, et de tout autre organisme dans le cadre des actions du dispositif Contrat Départemental d'Animation 2022 à hauteur de 13 550€ ;
- À déposer auprès du Conseil Départemental de la Charente un dossier de labellisation « Eté Actif et Solidaire 2022 » ;
- À signer l'ensemble des documents se référant Contrat Départemental d'Animation 2021.

Les actions financées sont les suivantes :

PORTEUR DU PROJET	ACTION	OBJECTIFS VISES	SUBVENTION CDC	SUBVENTION DEPARTEMENT	PRECISIONS
ALPR	Développement des activités périscolaires pour les adolescents	Favoriser la pratique de sports nouveaux et de disciplines artistiques chez les adolescents, en collaboration étroite avec le collège de Rouillac dans le cadre du foyer socio-éducatif.	2 405 €	2 375 €	
La Palène	Atelier Arts Plastiques	Mettre en place des ateliers Arts Plastiques animés par des professionnels, de façon hebdomadaire, pour les enfants et adolescents ainsi que pour les adultes.	945 €	945 €	
La Palène	Atelier cirque	Mettre en place des ateliers Cirque (trapèze, fil, tissus, trampoline, corde,) animés par des professionnels, de façon hebdomadaire, pour les enfants à partir de 4 ans (accompagné d'un parent), les enfants 5 à 7 ans et les enfants 8 ans et plus.	1 510 €	1 515 €	
La Palène	Atelier théâtre	Mettre en place des ateliers Théâtre animés par des professionnels, de façon hebdomadaire, pour les enfants et adolescents ainsi que pour les adultes.	1 425 €	1 425 €	
Office de Tourisme du Rouillacais	Été Actif et Solidaire	Coordonner et animer le dispositif Eté Actif et Solidaire.	4 150 €	4 150 €	Valorisation de charges: 8 970 €
Communauté de Communes du Rouillacais	Réseau Parentalité du Rouillacais	Favoriser l'animation du territoire en valorisant les animations familiales comme outil socioculturel et éducatif ; Conforter la qualité de vie en milieu rural en permettant aux familles de se retrouver autour d'un projet concernant l'enfant et les soutenir dans leur responsabilité éducative.	3 165 €	3 165 €	Participation CAF : 6000 €

8. Convention de location précaire du Prieuré de Lanville

Le Conseil Communautaire accepte l'occupation des locaux pour un montant de 350 € par mois correspondant aux provisions pour charges, et autorise le Président à signer les conventions avec l'association VILTAÏS.

9. Renouvellement marché maîtrise d'œuvre – Eau potable

Le Conseil Communautaire décide de lancer la consultation d'entreprises pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux futures opérations de renouvellement, de renforcement et d'extension du réseau d'eau potable sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour une durée de 36 mois.

10. Convention avec Charente Eaux pour Assistante à Maîtrise d’Ouvrage

Le Conseil Communautaire accepte l’accompagnement de la part de Charente Eaux pour les travaux d’amélioration de la filière de traitement de la station d’eau potable de Bignac et autorise le Président à signer la convention pour un montant de 3 840,00 €.

11. Choix du mode de gestion du service public d’assainissement collectif de Rouillac et Saint-Cybardeaux

Le Conseil Communautaire approuve le principe de déléguer sous la forme d’un contrat de concession de service par affermage le service public d’assainissement collectif des communes de Rouillac et Saint-Cybardeaux et d’en fixer la durée à 5 ans (échéance au 31/12/2027).

12. Délégation du service public d’assainissement collectif – Rouillac et Saint-Cybardeaux – Conditions de dépôt des listes pour l’élection des membres de la Commission d’ouverture des plis

Le Conseil Communautaire accepte d’élire une commission d’ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l’élection de la commission d’ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu’il n’y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu’à la création de ladite commission.

13. Création Commission d’ouverture des plis pour la DSP

Le Conseil Communautaire désigne les membres de la commission d’ouverture des plis ci-contre :

PROPOSITION DE LISTE COMMISSION OUVERTURE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Francis ROY	Jean Guy CHAUVET
Franc PINAUD	Claudine RODET
Joël COBERAC	Bernard SALAMAND
Dominique MANCIA	Patrick GODICHAUD + Christian BERTON
Christian VIGNAUD	Marie-Annick ROY PLANTEVIGNE

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 16 mai 18h00 à Patreville – Val-d’Auge (à confirmer)

VIII. Questions et informations diverses

- **DETR** : les 2 projets déposés dans le cadre de la DETR ont été retenus. Il s’agit du projet de rénovation des salles de bain du centre d’hébergement et d’accueil de personnes handicapées à La Gachère, et la rénovation du hangar au Logis de Mons (projet pour lequel aucune solution n’a encore été choisie au regard de la complexité du projet).

- **Maison de santé** : des rencontres ont eu lieu avec chaque professionnel de santé afin de leur présenter les réajustements de loyer dus à l'augmentation du coût des matières premières et aux nouveaux besoins identifiés (+ 200 000€ par rapport à l'enveloppe initiale).
Les modalités financières et réglementaires seront présentées au conseil communautaire de juin.
La réception du bâtiment est prévue en juin, l'inauguration en septembre.
Le projet de balnéothérapie porté par les kinésithérapeutes est toujours d'actualité à proximité de la maison de santé. Le financement et le dimensionnement du projet est à l'étude.
- **Les Bouchauds** : le sujet sera présenté lors de la prochaine séance communautaire. Un point sera fait sur les différents travaux menés avec les partenaires. Une prochaine réunion doit se tenir avec les propriétaires des parcelles et le Département afin de travailler sur la liaison entre la ferme et le Théâtre.
- **Petite Ville de Demain** : le cabinet Villes Vivantes a été retenu pour mener l'étude pré-opérationnelle en matière de politique de l'habitat et d'amélioration des locaux commerciaux.
Coût : 61 500€ HT, financement à 45 % par l'ANAH.
- **FDAC** : en attente du positionnement du Département sur un éventuel réajustement du règlement d'attribution des subventions (décision attendue pour septembre).
Souhait du Président : assurer l'équité et intégrer la commune de Mons dans la répartition entre commune.
Un travail devra être mené prochainement pour affiner les droits des communes et le reste à charge de la collectivité.
- **Charente Numérique** : dans le cadre du collectif d'entente des EPCI de Charente, pour lequel Christian VIGNAUD est Président pour les six prochains mois, un courrier a été adressé au SDEG afin de lui demander d'appeler les participations des collectivités de 2021 et celles de 2022. Bien que la cour des comptes ait jugé discutable le modèle financier, il n'y a pas de contestation juridique. Les cotisations doivent donc être appelées pour assurer la continuité des travaux de déploiement des prises pour l'ensemble des foyers et entreprises du Rouillacais.

A 19h20 le Président lève la séance.